

Décision n°2022-012-IA du 25 mai 2022 portant désignation des bureaux de vote pour les élections au conseil de l'appui à l'enseignement technique agricole

**La directrice générale de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro)**

*Vu le décret n°2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro) ;*

*Vu l'arrêté du 14 juin 2004 relatif aux modalités d'élection des membres des conseils des établissements d'enseignement supérieur agricoles publics ;*

*Vu le règlement intérieur de l'Institut Agro ;*

*Vu la décision 2022-09-IA du 1<sup>er</sup> avril 2022 ;*

Conformément à la décision 2022-09-IA du 1<sup>er</sup> avril 2022, il est institué un bureau de vote par circonscription électorale, dont la composition est fixée ainsi :

- Circonscription électorale de l'Institut Agro Dijon :  
Présidente : Annick Laine, responsable du service des ressources humaines et de la prévention  
Secrétaire : Léa Le Ster, adjointe à la responsable du service des ressources humaines et de la prévention  
Scrutateurs : Sabrina Bondoux et Laetitia Perrier
  
- Circonscription électorale de l'Institut Agro Montpellier :  
Présidente : Sylvie Romand, Responsable du pôle GPEEC/dialogue social  
Secrétaire : Brice Portet, adjoint à la responsable des ressources humaines  
Scrutateurs : Laurence Péméant et Orane Bischoff
  
- Circonscription électorale de l'Institut Agro Rennes-Angers :  
Présidente : Marion Martin-Chelet, responsable du service des ressources humaines  
Secrétaire : Florent Fondacci, responsable du pôle gestion Ressources humaines  
Scrutateurs : Marion Diaz et Armelle Laine-Penel

Fait à Montpellier, le 25 mai 2022  
La directrice générale

Anne-Lucie Wack